

UNE MAISON COMMUNE

**MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT
EN EUROPE ET AU-DELÀ**



Recherche et rédaction par Olga Kadyшева, Patrick Taran et Piyasiri Wickramasekara (Global Migration Policy Associates - GMPA), Davide Gnes et Shannon Pfohman (Caritas Europa).

Contributions et éditions par Addie Cusick, Katya Garcia-Israel, Jaycee Greeley, Tara Thomas (GMPA), Lucy Anns, Leila Bodeux et Ester Bohé (Caritas Europa), Joana Alfaiate (Caritas Portugal) et Tom Devriendt (Caritas International Belgique).

Cette publication rentre dans le cadre du projet MIND (Migration. Interconnectedness. Development.), un projet de trois ans financé par la Commission européenne (DG DEVCO). L'objectif est de sensibiliser le grand public au lien entre développement durable et migration, ainsi qu'au rôle de l'Union européenne en matière de coopération au développement. Les partenaires du projet MIND, coordonné par Caritas Autriche, sont : Caritas Bavière (Allemagne), Caritas International Belgique, Caritas Bulgarie, Caritas République tchèque, Caritas Europa, Caritas Italie, Cordaid (Caritas Pays-Bas), Caritas Portugal, Caritas Slovaquie, Caritas Slovénie et Caritas Suède.

Pour de plus amples informations sur le projet MIND, suivez la campagne : <https://www.caritas.eu/whatishome/>



Cette publication a été révisée par Mauricio Ruiz et Richard Tuffs.

Conception graphique par Vanden Broele Group avec le soutien de Leticia Lozano (Caritas Europa)

Impression par Vanden Broele Group

Illustration de la couverture par Jean Bernard Boulnois

Publié en novembre 2019 par Caritas Europa, Rue de la Charité, 43, 1210 Bruxelles – Belgique.

ISBN : 978-2-931068-00-7



Cette publication est proposée dans le cadre du projet MIND, qui bénéficie du soutien financier du Programme DEAR de l'Union européenne. Les informations contenues dans ce rapport ne sont pas forcément le reflet de la position ou de l'opinion de l'Union européenne.

Bien que tous les efforts aient été consentis pour garantir l'exactitude des données et des informations présentées dans cette publication, certaines inexactitudes peuvent subsister. Caritas Europa ne saurait être tenue responsable de toute autre utilisation des informations contenues dans cette publication. Si vous avez des questions concernant les informations ou les données contenues dans ce rapport, n'hésitez pas à contacter Caritas Europa.

CHAPITRE 4

CONCLUSIONS

La migration est devenue un sujet profondément litigieux en Europe. Plusieurs décideurs politiques populistes, tirant parti de la frustration croissante des classes ouvrière et moyenne, ont fait des immigrés et de leur famille de parfaits boucs émissaires. Alors que certaines politiques et mesures en Europe utilisent la peur de l'immigré comme l'un de leurs moteurs principaux, le continent risque de perdre de vue ce que la migration est réellement : un défi et une opportunité pour l'ensemble des parties impliquées (Avramopoulos, 2017). C'est dans ce contexte que le réseau Caritas a estimé nécessaire de lancer une réflexion sur les liens complexes qui existent entre la migration et le développement.

Cette publication aborde les différentes manières par lesquelles la migration et le développement sont interconnectés, aussi bien en Europe que dans le monde. Caritas y utilise sa perspective

en tant que réseau mondial de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de défense de la dignité humaine pour approcher les questions de migration et développement sous les deux angles suivants :

- d'une part, nous analysons comment et dans quelles conditions la migration contribue et peut contribuer au développement durable dans les pays d'origine et de destination ;
- d'autre part, nous étudions dans quelles mesures les politiques et les pratiques de l'Union européenne (UE) et de ses États membres contribuent au développement humain intégral des personnes et au développement durable des pays en Europe et ailleurs.

4.1. Contributions associées à la migration et au développement en Europe et ailleurs

L'analyse du contexte migratoire européen présenté dans les 11 études nationales de la série Common Home – et soutenue par d'autres nombreuses recherches – met en évidence le fait que **les immigrés et les réfugiés font, depuis longtemps, partie des caractéristiques clés de l'Europe** puisque les pays européens ont connu immigrations et émigrations pendant des siècles. Aujourd'hui, parmi les 512,6 millions de personnes qui résident dans l'UE, 11,7 % peuvent être considérés comme étant des migrants internationaux – soit 60 millions de personnes. De façon générale, plus de la moitié de cette population immigrée dans chacun des États de l'UE provient d'autres États membres de l'UE. Sans surprise, le nombre le plus important d'immigrés provient habituellement des pays voisins. En 2015, le nombre de demandeurs de protection internationale dans l'UE-28 a atteint un pic, pour décliner par la suite. Il convient de rappeler que ce nombre de demandeurs de protection internationale reste très faible par rapport aux

pays frontaliers à la Syrie et de l'Irak, ainsi qu'aux chiffres mondiaux.

Une analyse approfondie des contributions de la migration et des immigrés au développement humain intégral des pays de destination et en Europe confirme le fait que **les immigrés contribuent de manière considérable au bien-être des sociétés européennes**. Ils apportent des contributions vitales au marché du travail, soutenant ainsi l'économie et créant des emplois et des entreprises. Ils assurent la durabilité des systèmes d'assistance publique et de protection sociale, et enrichissent les sociétés européennes au niveau social, culturel et politique. Pour de nombreux pays européens d'émigration, comme l'Italie, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque, leurs émigrés contribuent au développement économique ailleurs, souvent dans d'autres États membres de l'UE, mais aussi dans des pays tels que les États-Unis, le

Canada ou l'Australie. À la lumière des difficultés sociales et démographiques auxquelles plusieurs États membres de l'UE sont confrontés (notamment au niveau du vieillissement de la population et du changement des modes de production qui ont donné lieu à des pénuries de personnel importantes dans plusieurs secteurs professionnels et dans plusieurs régions), ces contributions vont devenir encore plus vitales, tant pour les communautés que pour les pays.¹

La suite de l'analyse aborde la question de la contribution de la migration et des immigrés aux pays situés en dehors de l'Europe – à savoir les pays d'origine – et met l'accent sur l'importance du fait de préserver et considérer la mobilité humaine comme facteur favorisant le développement humain intégral durable. Pour de nombreux pays africains, les envois de fonds constituent une part importante de leur PIB et atteignent des montants qui peuvent être substantiellement supérieurs aux flux d'aide publique au développement. Ces envois de fonds aux pays d'origine sont utilisés par les ménages d'immigrés tant pour réaliser des activités de production que pour soutenir leur consommation et subvenir à des besoins de base (éducation, soins de santé et nourriture). Ils contribuent dès lors de manière essentielle au bien-être de ces ménages

bénéficiaires – qui ont ainsi accès à plus d'opportunités socio-économique – et à réduction de la pauvreté en général. Parmi les autres contributions importantes de la migration, les immigrés et les organisations de la diaspora permettent le transfert de connaissances et la circulation d'idées et de pratiques qui jouent des rôles clés pour soutenir le processus de développement des pays d'origine, et cela dans de multiples domaines. La mobilité régionale dans les Communautés économiques régionales (CER) africaines, tout comme en Europe, contribue à soutenir les moyens de subsistance des communautés ainsi que la viabilité des marchés du travail et des économies. Néanmoins, tout comme en Europe, il serait erroné de partir du principe que la migration et les immigrés peuvent assumer la responsabilité principale du développement des pays et des régions africains. En se basant sur ce second angle utilisé par Caritas pour aborder la migration et le développement, la section suivante présente une évaluation critique de ce qui a été fait et de ce qui devrait être fait dans ces domaines pour créer des structures et des politiques qui favorisent le développement humain intégral et contribuent au potentiel de développement de la migration.

4.2. Obstacles et défis associés à la migration et au développement en Europe et ailleurs

Une analyse approfondie des 11 rapports Common Home met en évidence **une série de défis et d'obstacles qui menacent le potentiel de la migration en matière de développement et affectent l'engagement européen en matière de promotion du développement durable dans les pays de destination.** Ces obstacles se retrouvent tant au niveau de l'UE qu'au niveau national, reflétant ainsi les particularités de chacun des États membres. Ainsi, en dépit des efforts consentis, les politiques et les pratiques qui régissent l'inclusion des immigrés aux niveaux économique, social, culturel et politique dans les sociétés européennes demeurent insatisfaisants dans l'ensemble. Que ce soit sur le lieu de travail, à l'école, à l'hôpital ou ailleurs, les immigrés se voient encore confrontés à des discriminations et bénéficient de peu d'assistance et d'un accès restreint aux prestations sociales. Ce constat nous amène à la première conclusion de ce rapport, qui a été identifiée comme préoccupation majeure dans chacune des 11 études de la série Common Home, à savoir :

Conclusion no 1 : Il est nécessaire de développer une approche mondiale et à long terme de la migration, une approche qui se base sur des modèles d'intégration inclusifs et qui prend en compte les préoccupations des populations autochtones.

Promouvoir l'inclusion des immigrés et des réfugiés par le biais de politiques d'intégration solides s'avère essentiel pour libérer pleinement le potentiel de la migration et pour réaliser le programme de développement durable à l'échelle universelle. Alors que les institutions de l'UE ont pour mission de fournir les incitants et de soutenir les actions des États membres visant à promouvoir l'intégration des ressortissants des pays tiers (Commission européenne, note de l'auteur), les États membres continuent, en dépit de cela, de se voir confrontés à de nombreuses difficultés. Un obstacle majeur est le sentiment de compétition qui existe entre les populations locales marginalisées et la population immigrée visible, prétendument en concurrence pour l'accès aux maigres ressources matérielles. Cette précarisation est en réalité plutôt liée aux changements structurels qui ont lieu en Europe et dans le monde, notamment la précarisation au travail, la

¹ Pour un débat intéressant sur les scénarii de la migration dans le futur et qui fait le point sur la situation sociale, politique et économique changeante en Europe et dans le monde, voir Szczepanikova, Alice and Tina van Crielinge 2018.

restructuration de la production économique (délocalisation, sous-traitance, etc.) et le retrait de l'État providence dans de nombreux pays européens. Ces changements structurels ont des effets dévastateurs sur le bien-être socio-économique de nombre d'Européens, avec notamment les classes ouvrière et moyenne de plusieurs pays européens qui ont vu leur niveau de vie se détériorer. Il n'est ainsi guère surprenant, à l'époque d'un néolibéralisme qui exacerbe les inégalités socio-économiques, contribue au démantèlement des systèmes de sécurité sociale et à l'affaiblissement de la protection des travailleurs, que nombre de personnes soient tentées de voir la migration comme la cause de ces évolutions. Les conséquences qui en résultent, à savoir la politisation de la migration dans le contexte européen avec pour obsession la lutte contre la migration irrégulière, ne sont pas surprenantes. Néanmoins, il convient de rappeler que ces réactions défensives contribuent généralement à éroder les droits des immigrés, des réfugiés et des demandeurs de protection internationale, qui deviennent alors les boucs émissaires de tous les maux sociétaux.

Pour que la migration profite réellement à tout le monde, les politiques d'intégration doivent être associées aux politiques sociales et économiques générales, à savoir celles qui ciblent toute la population, et notamment les segments les plus défavorisés des communautés européennes. Cette approche devrait permettre un nouveau débat sur les liens qui existent entre migration et développement, et d'une manière plus générale, sur le type de société que nous voulons pour les années et les décennies à venir. Favoriser une approche sur le long terme de l'inclusion des immigrés constitue, à la base, une question de défense des droits humains fondamentaux et de garantie du respect de la dignité humaine de tout un chacun. Le fait de créer une marginalisation sociale et économique des immigrés, de les pousser « en dehors du système » et d'alimenter le ressentiment du reste de la population participe à l'érosion des chances associées à une société cohésive et affaiblit le potentiel de la migration de contribuer au développement durable en Europe. En outre, une intégration forte permettra d'avoir de grandes retombées, sur le long terme, pour les pays de destination et les communautés locales, en ce qu'elle pourrait entraîner un cercle vertueux : une meilleure cohésion sociale, une plus grande contribution au système fiscal et à la sécurité sociale, une plus forte participation au marché du travail, une réduction de la marginalisation sociale et un enrichissement de la vie sociale et culturelle. Promouvoir un débat inclusif et équilibré, qui dissipe les mythes dommageables tout en reconnaissant les préoccupations et les craintes de la population locale, s'avère d'autant plus important pour contrecarrer le « récit fragmentaire » toxique actuel alimenté par certains décideurs politiques populistes. Ceci évoque une tendance plus récente et potentiellement très dangereuse, que nous allons identifier comme étant la seconde conclusion principale.

Conclusion no 2: Le fait d'accroître l'hostilité à l'égard des immigrés érode la cohésion sociale en Europe et inhibe la reconnaissance de leurs contributions aux pays de destination et pays d'origine.

Dans le climat politique polarisé actuel, les immigrés et les réfugiés sont généralement décrits comme posant problème, tantôt parce qu'ils menaceraient l'économie, l'identité ou la sécurité européenne, tantôt, au mieux, parce qu'ils seraient des victimes passives en besoin d'aide. Leur contribution au développement européen est ainsi dramatiquement sous-évaluée. Le fait d'accroître l'hostilité, la xénophobie et la discrimination ouverte à l'égard des immigrés et des réfugiés est en passe, sans surprise, d'éroder la cohésion sociale en Europe, ainsi que de limiter la reconnaissance par le public des contributions apportées par la migration. Cela devient plus difficile pour le public de faire la part des choses entre désinformation et information factuelles, au vu de la multiplicité des données disponibles et de la rapidité avec laquelle elles sont diffusées par le biais des médias sociaux. Ceci a contribué à créer un climat « d'infox » qui tend à blâmer les immigrés pour des choses qui n'ont pas forcément de rapport avec eux tels que les changements macroéconomiques qui affectent la société. Ce climat, alimenté par des médias peu honnêtes, des gouvernements peu responsables et des décideurs politiques populistes qui tentent de rallier le soutien populaire pour remporter les élections nationales ou locales, a débouché sur une impasse aussi bien au niveau national qu'europpéen. Les discours diviseurs ont légitimé les attaques permanentes à l'encontre des droits des immigrés, et ont permis la pénalisation de la solidarité et les politiques discriminatoires et racistes en divers domaines. Les mesures législatives en faveur des migrants ont été bloquées à maintes reprises (la réforme du régime d'asile européen commun et l'ouverture de voies légales de migrations en constituent deux bons exemples), et ont également détérioré les bonnes politiques et pratiques existantes en matière d'intégration des immigrés.

Ce mélange toxique de politiques nationalistes populistes, de messages médiatiques négatifs et biaisés, et d'une opinion publique frustrée (qui pour la plupart a été frappée, pendant des années, par la crise économique, les politiques néolibérales au niveau social et du travail, et le rétrécissement de l'État providence) a donné lieu à un cercle vicieux dans les débats publics, qu'il s'avère difficile de briser et qui requiert un contre-discours fort.

Aussi, il importe que les médias, les journalistes, les hommes et femmes politiques ainsi que les personnages publics prennent au sérieux leur responsabilité de contextualiser la migration d'une manière fidèle et responsable. La promotion d'un débat plus équilibré dépendra également de la capacité des fournisseurs de médias et de médias sociaux à participer, eux aussi, à ces débats, et ce pour assurer un meilleur accès du public aux informations (de bonne qualité). Il convient de souligner que les immigrés sont des personnes et des membres de nos

communautés. Ils ne devraient jamais être décrits comme des nombres ou des chiffres, comme étant un « problème », ou être traités en tant que « sujet » des journaux télévisés. Ils devraient se voir accorder l'occasion de parler par eux-mêmes, de raconter leurs propres histoires et de livrer leurs propres témoignages, tout en participant, s'ils le souhaitent, à l'élaboration des politiques et en proposant des solutions. Une telle approche devrait contribuer également à désarmer les récits populistes qui opposent les communautés pauvres les unes aux autres. En outre, le fait de souligner en public certaines des opportunités qu'amène la migration pourrait également aider.

4.2.1. La dimension externe, axée sur l'Afrique

Dans le cadre de notre analyse des liens entre la migration et le développement dans le contexte de la politique extérieure européenne, nous nous sommes intéressés, en particulier, au continent africain et aux relations UE-Afrique. L'étude du contexte migratoire en Afrique a mis en évidence l'importance d'inscrire le volume et la portée de la migration africaine vers l'Europe dans un contexte historique plus large. Des migrations de toutes sortes ont, depuis longtemps, constitué l'une des caractéristiques du continent, et la plupart des pays africains sont, simultanément, des pays d'origine, de transit et de destination. Dans des contextes tels que celui du Sahara, des schémas centenaires de pastoralisme nomade et de migrations circulaires/saisonniers s'entrecroisent avec les chemins de fuite des réfugiés au niveau régional et des personnes déplacées internes, ainsi qu'avec les corridors de migration en direction de l'Europe. Bien qu'une partie importante de migrants africains (principalement en provenance de l'Afrique du Nord) tente de rejoindre l'Europe, **la majorité de la migration africaine a lieu au sein même du continent africain, notamment entre les sous-régions.** Il en va de même en ce qui concerne l'asile puisque les pays de l'Afrique subsaharienne hébergent plus de 30 % de la population de réfugiés au niveau mondial. Lorsqu'il s'agit de chercher à atteindre un développement durable en Afrique et ailleurs, les données font apparaître un certain nombre de défis et d'obstacles **qui menacent le potentiel de la migration en matière de développement et qui ont un effet négatif sur l'engagement européen à faciliter le développement humain intégral dans les pays d'origine.** On peut citer, notamment, les progrès insuffisants enregistrés en matière de mobilité régionale en Afrique, l'absence d'engagement européen en matière d'ouverture de voies légales de migration, l'environnement défavorable des pays d'origine (dont le coût élevé des envois de fonds), ainsi que l'implication, toujours limitée, des groupes de la diaspora/immigrés dans les processus de développement de leur pays d'origine. Les troisième et quatrième conclusions principales de ce rapport

attirent davantage l'attention sur les difficultés liées à ces dimensions externes, la première étant en lien avec les questions d'aide publique au développement (APD) européenne, et la deuxième avec l'incohérence entre les politiques.

Conclusion no 3 : La valeur de l'APD est en passe d'être compromise à cause de l'instrumentalisation de l'aide et des priorités de l'UE en matière de sécurité et de contrôle de la migration. L'APD devrait plutôt être préservée en tant qu'outil principal de l'UE et de ses États membres pour lutter contre la pauvreté.

En dépit des multiples façons, décrites ci-dessus, par lesquelles la migration contribue au développement, il serait erroné de présumer que les immigrés doivent être ceux qui assument la responsabilité première du développement des pays et des régions dont ils proviennent. Il importe d'envisager le potentiel de la migration en termes de développement d'une manière nuancée, gardant à l'esprit que l'impact de la migration sur les pays d'origine peut avoir des inconvénients de taille, comme des perturbations au niveau de l'unité et de la cohésion familiale, une perpétuation ou un renforcement des inégalités sociales et économiques, ou une ingérence négative dans les questions politiques. Résultat de dynamiques essentiellement individuelles ou familiales, on ne saurait s'attendre à ce que la migration réponde à l'intérêt public, qui doit être représenté par des institutions nationales et supranationales, à commencer par l'échelon local. Pour ces raisons, la migration devrait plutôt se limiter à compléter les politiques et les mesures en matière de développement durable, lesquelles doivent être élaborées par les parties prenantes en Afrique ou dans les autres régions en développement, comme les gouvernements et les acteurs de la société civile locale. Dans ce contexte, l'APD européenne peut être une source essentielle de soutien.

Dans le contexte politique actuel, des voix issues de différents côtés de l'échiquier politique ont remis en cause la valeur ajoutée et la pertinence de l'APD en tant qu'outil de politique étrangère européenne. Pourtant, l'APD demeure un outil de premier ordre par le biais duquel aussi bien l'Union européenne que ses États membres peuvent s'attaquer à la pauvreté, aux inégalités sociales et économiques et au changement climatique, éléments qui constituent tous des problèmes majeurs de notre époque. Lorsqu'elle répond aux besoins et aux priorités des pays partenaires, et si elle est canalisée vers des domaines pertinents (à savoir, le développement économique durable, la bonne gouvernance, la prévention des conflits, l'accès à la sécurité alimentaire, les droits de l'homme, la démocratisation, etc.) et implique les parties prenantes locales (dont la société civile), l'APD peut, en fait, jouer un rôle majeur pour la réalisation du développement durable à l'échelle planétaire.

Parmi les difficultés pour atteindre le développement durable figurent les obstacles qui limitent la valeur ajoutée de l'APD européenne, dont l'inflation artificielle et la sécurisation de l'aide, une intégration problématique de la migration dans les politiques de développement, le manque de cohérence politique et le rôle discuté du secteur privé. Tout ceci contribue à éroder davantage le potentiel de l'APD au bénéfice des programmes de développement durable. En outre, la politique de développement est associée directement, et d'une manière croissante, aux objectifs de réduction de migration à court terme. Le climat anti-immigré décrit ci-dessus a probablement constitué un moteur clé dans l'agenda politique récent de l'Union européenne et de ses États membres. En particulier, la préoccupation de l'Union de sécuriser ses frontières extérieures et d'éliminer, ou du moins « contenir », la migration irrégulière en provenance de l'extérieur de l'Europe semble l'avoir emporté sur la quasi-totalité des autres préoccupations liées à la protection des droits des immigrants et des réfugiés et à la préservation de la coopération au développement en tant qu'instrument exclusivement dédié à l'éradication de la pauvreté. Ce serait toutefois manquer de perspicacité d'utiliser la coopération européenne pour le développement en tant que partie intégrante d'une stratégie de réduction de la migration au sens large. Non seulement une telle approche risquerait fort d'avoir l'effet inverse de celui prévu, mais elle pourrait aussi saper les bienfaits potentiels à long terme de l'aide au développement. Si l'Europe souhaite conserver son rôle d'acteur mondial fondé sur des valeurs et des principes, et s'assurer que l'aide officielle au développement donne lieu à une véritable réduction de la pauvreté, l'APD devrait demeurer l'une des pierres angulaires de l'action européenne extérieure, et ce sans subir l'influence d'autres objectifs de politique étrangère. Ce constat nous amène à notre quatrième conclusion.

Conclusion no 4 : Le développement humain intégral des migrants et leur dignité en tant qu'êtres humains sont en passe d'être compromis en raison d'autres objectifs de politique étrangère contradictoires de l'UE et de ses États membres.

On sait que l'UE et ses États membres (à des degrés variables) cherchent à atteindre des objectifs de politique extérieure différents, tous susceptibles de compromettre leurs objectifs de développement et de porter atteinte à la quête pour le développement durable des pays et des peuples en dehors de l'Europe. Ces politiques potentiellement conflictuelles entre elles (par exemple, les politiques relatives aux échanges commerciaux, à l'agriculture, au changement climatique, aux régimes fiscaux, à l'armée et à la sécurité, à l'environnement et à l'asile) peuvent compromettre et saper le rôle positif joué par l'APD et la coopération pour le développement d'une manière plus générale. Par ailleurs, dans certains cas, ces politiques et pratiques supplémentaires (à savoir, les ventes d'armes, l'accapement des terres, l'exploitation des ressources naturelles, etc.) peuvent contribuer à exacerber davantage

les problèmes (comme les grandes inégalités sociales et économiques, les conflits et le changement climatique) qui provoquent migrations et déplacements forcés, et contribuent ainsi à créer des conditions qui expliquent l'augmentation des mouvements de migration irrégulière vers l'Europe. Ceci s'avère d'autant plus préoccupant à la lumière du manque d'engagement de l'Europe pour l'expansion de voies de migration régulière, ce qui a, jusqu'à présent, envenimé les relations avec les partenaires africains en ce qui concerne la coopération en matière de migration.

Pour ce qui est du lien entre migration et commerce par exemple, la recherche a tendance à se focaliser sur le fait de savoir si la migration profite aux échanges commerciaux sur le plan international ou dans les pays de destination et d'origine. Les réponses semblent indiquer que la migration profite, surtout, au commerce, et qu'ils sont complémentaires. Néanmoins, les pays sont généralement plus ouverts au commerce qu'aux immigrants. Le fait d'ignorer le système très complexe de facteurs d'incitation et d'attraction (push and pull factors) sous-jacents aux migrations ainsi qu'aux rapports qui existent entre migrations et politiques commerciales (associé au manque de cohérence dans les politiques) a entraîné toute une série de conséquences inattendues. Un autre exemple de la façon dont d'autres politiques et pratiques européennes contribuent à ébranler le développement durable en dehors de l'Europe a trait au régime fiscal. Il existe un déséquilibre mondial dans les négociations fiscales internationales, au détriment des pays en développement, qui sont souvent incapables de tirer profit des impôts générés sur leur propre territoire. Dans un effort pour remédier à cette situation, le Parlement européen a appelé les États membres de l'UE à assurer un traitement équitable envers les pays en développement lors de la négociation de traités fiscaux.

Les politiques étrangère et de sécurité constituent, elles aussi, des domaines qui présentent des ramifications importantes pour le développement durable des pays en développement. Les mesures axées sur la sécurité, financées dans le cadre d'instruments pour le développement, ont d'ores et déjà été identifiées comme étant potentiellement problématiques, notamment lorsqu'elles reflétaient exclusivement les priorités et les intérêts de la politique étrangère européenne. Une autre contradiction concerne les exportations d'armes et d'équipements militaires de l'UE dans les pays en développement, qui peuvent exacerber ou perpétuer des situations et des conditions qui rendent inévitables les déplacements de populations. Le rôle que joue l'UE dans la contribution au changement climatique constitue un autre exemple de ces contradictions. L'objectif climatique de l'UE de réduire ses émissions d'au moins 40 % d'ici 2030 a été fixé en 2014. Depuis, de nombreuses mesures législatives ont été adoptées au niveau de l'UE. En dépit de cela, l'UE affiche l'une des pires empreintes écologiques et d'émissions de CO₂ par capita au monde. Bien qu'il s'agisse là d'un

phénomène mondial, le changement climatique affecte d'une manière disproportionnée les populations des pays les moins développés, et peut contribuer à y accroître les déplacements forcés. Les estimations suggèrent que jusqu'à 143 millions de personnes, dont la plupart se trouvent dans les pays en développement, pourraient se voir forcées de quitter leurs foyers d'ici 2050 à cause de la dégradation environnementale. Fondamentalement, ces mesures vont à l'encontre des objectifs de développement durable et affectent les moyens de subsistance et le bien-être de communautés entières qui vivent dans les pays en développement. Des répercussions similaires sont à noter en ce qui concerne l'accaparement des terres et l'exploitation des ressources naturelles. Ces tendances, ainsi que les politiques et mesures contradictoires qui en résultent, s'avèrent préoccupantes car elles démontrent un mépris total pour la cohérence des politiques pour le développement (CPD) et négligent de placer l'être humain au centre des politiques en favorisant un climat qui permet et encourage le développement humain intégral.

Bien que l'UE ait tenté de s'attaquer au manque de cohérence des politiques par le biais de l'instauration de la CPD, de

nombreuses contradictions demeurent, aussi bien dans l'interprétation que dans la pratique, ce qui débouche sur une transposition plutôt inefficace au plan opérationnel. Le résultat qui s'en suit est simplement qu'il n'existe pas de clarté ni de consensus parmi les parties prenantes institutionnelles au niveau de l'engagement de l'UE à l'égard des pays en développement. Un effort plus important s'avère clairement nécessaire, tant de la part de l'UE que de ses États membres, pour s'assurer que leurs politiques ne portent pas préjudice aux pays en développement et apportent une contribution positive à leur développement durable. Dans un contexte où les obligations de l'UE envers la CPD demeurent ambiguës, où l'application de la CPD est parfois inversée (le développement est alors au service d'autres domaines politiques) et où la mobilité est considérée comme un problème sécuritaire, il semble clair que la volonté politique constitue un facteur décisif pour déterminer l'efficacité de la CPD, telle que définie dans le traité de Lisbonne.

4.3. Les opportunités associées à la migration et au développement en Europe et ailleurs

Allant au-delà du second angle de réflexion utilisé par Caritas pour aborder la migration et le développement, cette section présente les opportunités qui émergent d'une analyse des données au niveau des structures, politiques et pratiques existantes qui favorisent le développement humain intégral et le potentiel en termes de développement de la migration, aussi bien en Europe qu'ailleurs.

Il existe toute une série de conventions, politiques et pratiques prometteuses dans les pays de destination ainsi que des opportunités qui découlent de collaborations entre diverses parties prenantes et de l'engagement de la société civile, qui représentent des opportunités importantes pour la migration. C'est ainsi, par exemple, que **l'Agenda 2030, le Pacte mondial sur les migrations et l'Agenda urbain pour l'UE** sont devenus des cadres utiles par le biais desquels les organisations de la société civile peuvent plaider en faveur de l'adoption de politiques inclusives, qui lient l'intégration des immigrants aux objectifs de développement durable y compris en matière de respect des droits humains et de la dignité humaine. Souligner les résultats positifs et les opportunités de la réinstallation, ainsi que les actions innovantes de parrainage privé et/ou communautaire constitueraient un autre sujet important qui mériterait davantage d'attention publique. Lorsque de telles actions bénéficient de la participation d'organisations de la

société civile (dont Caritas), ainsi que de celle de partenaires institutionnels, elles contribuent à améliorer les voies sûres et légales pour les personnes en besoin de protection. Un autre exemple d'opportunité est celui consistant à s'appuyer **sur des cadres et des conventions juridiques existants** pour la protection des droits des immigrants et des réfugiés. Parmi les opportunités additionnelles associées à la migration qui ont émergé de notre analyse, nous pouvons citer les politiques et les pratiques d'intégration au niveau du travail, les politiques et les pratiques qui favorisent l'inclusion sociale des immigrants, les projets et les activités qui cherchent à promouvoir le dialogue et la compréhension interculturels, ainsi que les pratiques qui favorisent la participation des immigrants et/ou des organisations d'immigrants et de la diaspora dans les affaires sociales et politiques. Toutes ces opportunités pourraient tirer profit d'une plus grande visibilité publique, illustrant ainsi collaborations positives, *success stories*, et témoignages personnels.

Pour ce qui est de la dimension extérieure, cette publication a également identifié des opportunités politiques et pratiques qui promeuvent et encouragent le développement durable, améliorant ainsi le potentiel de développement de la migration. Une fois de plus, l'importance du cadre de l'Agenda 2030 est ressortie, ainsi que celle du cadre de cohérence des politiques et des négociations UE-ACP ainsi que du cadre financier

pluriannuel. Ces cadres ont été identifiés comme essentiels par la société civile et les autres parties prenantes au niveau du plaidoyer sur la quantité et la qualité de l'APD. Le Pacte mondial sur les migrations, le Partenariat mondial de compétences de la migration et le renforcement de la mobilité régionale africaine ont été reconnus en tant qu'outils prometteurs pour améliorer le rôle de la migration dans le développement. Certains projets et politiques innovants concernant les envois de fonds, ainsi que la participation de la diaspora dans la coopération au développement ont également été évoqués. Ceci nous amène à la cinquième conclusion principale que les décideurs politiques nationaux et de l'UE devraient garder à l'esprit lorsqu'ils concevront une approche globale des futures politiques à long terme de migration et de développement.

Conclusion no 5 : La migration fait partie intégrante de la vie. Des opportunités doivent être garanties afin les personnes ne soient pas forcées de migrer par désespoir, mais puissent plutôt migrer en passant par des canaux sûrs et légaux, et ce pour réaliser leur projet personnel de vie.

La migration et la mobilité constituent l'une des caractéristiques universelles de l'humanité. Depuis la nuit des temps, les peuples se sont déplacés et ont migré. Et cela ne devrait pas prendre fin de sitôt. Bien au contraire, l'on s'attend à une hausse de la mobilité à l'avenir. Les migrants sont souvent résilients. Ils savent faire des choix en fonction de leur situation et de leurs moyens financiers, notamment sur la manière de réagir face aux circonstances de la vie, et de décider si, avec qui, et à quel moment ils vont fuir ou quitter leur pays. Prétendre affecter substantiellement ce processus par le biais de la coopération au développement est totalement naïf et probablement voué à l'échec. Indépendamment des efforts consentis pour dissuader, stopper ou prévenir les mouvements migratoires, les gens désespérés et ingénieux trouveront toujours un moyen de franchir les clôtures et continueront de risquer leur vie sur des routes dangereuses. Il s'agit là d'une raison supplémentaire pour laquelle la coopération internationale devrait se concentrer plutôt sur la facilitation de la mobilité régulière en faveur du développement durable de tous les pays. Si l'on veut établir un véritable lien entre l'APD et la migration, on devrait s'assurer que la politique de développement contribue à faire de la migration un choix au lieu d'une nécessité, gardant à l'esprit, comme évoqué au chapitre 1, que le développement pourrait réduire (sans jamais la stopper entièrement) la migration pour des motifs économiques sur le long terme. Ainsi, afin de maximiser réellement les bienfaits de la migration internationale, la migration régulière devrait être renforcée en accordant à des gens de tous niveaux de compétences et milieux économiques la chance de se déplacer d'une manière sûre et légale entre leur pays d'origine et de destination.

D'un point de vue juridique et dans la mesure où l'UE est liée par des obligations internationales en matière de droits des réfugiés et de droits humains, celle-ci ne saurait ignorer les effets secondaires négatifs de sa politique extérieure, et elle devrait garantir le respect des droits humains et des besoins en termes de protection, tout en promouvant le développement humain intégral durable des peuples dans les pays de destination, de transit et d'origine.

Finalement, la combinaison de ces trois dimensions différentes (à savoir l'interne versus l'externe, le pays de destination versus le pays d'origine et les obstacles versus les opportunités) illustre le lien qui existe entre la migration et le développement (aussi bien dans la politique que dans la pratique sur le terrain). Toutes les données contenues dans la présente publication et ses conclusions renvoient à la complexité de la connexion existant entre migration et développement. Dans l'ensemble, la clé consiste à créer un cercle vertueux entre la migration et le développement, et ce en se basant sur les idées suivantes : 1) la migration est une opportunité potentielle pour le développement durable de tous les pays et de toutes les communautés, et elle doit être facilitée par le biais de mesures garantissant la dignité et les droits des personnes qui se déplacent ; 2) l'agenda du développement devrait s'intéresser, avant tout, à la promotion du développement durable en Europe et ailleurs, au profit de tout un chacun, faisant en sorte que la migration demeure largement un choix et non pas un besoin dicté par le désespoir. Les constatations contenues dans cette publication viennent confirmer **qu'en présence de bonnes structures et opportunités juridiques, les États devraient s'appuyer sur le potentiel qu'offre la migration en matière de contribution non seulement au développement humain intégral des immigrés et de leur famille, mais aussi à celui des communautés, ainsi qu'au développement durable de leurs pays d'origine, de transit et de destination.**

Outre ces constatations principales, la section qui suit formule des **recommandations** essentielles à l'attention des décideurs politiques de l'UE de la Commission européenne, du Parlement et du Conseil, ainsi que, le cas échéant, du Conseil de l'Europe.

CHAPITRE 5

RECOMMANDATIONS POUR LES PARTIES PRENANTES AU SEIN DE L'UE

Cette section identifie des recommandations essentielles destinées aux décideurs politiques de la Commission européenne, du Parlement et du Conseil de l'UE, et, le cas échéant, du Conseil de l'Europe.¹

Elles viennent compléter celles qui ont été précédemment formulées par Caritas² et d'autres ONG au cours de ces dernières années au sujet de la dignité et des droits des migrants, des normes de protection en matière d'asile, d'efficacité de l'aide et des principes du développement durable.

Caritas Europa appelle les dirigeants de l'Union européenne :

- À donner la priorité aux politiques de migration et de développement qui créent des environnements dans lesquels les gens ont la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel, de développer leur projet de vie et de réaliser leur développement humain intégral. À modifier le discours négatif sur la migration et à contrer l'hostilité croissante et les attitudes discriminatoires envers les immigrés et la migration.
- À s'attaquer de manière effective aux obstacles identifiés dans cette publication qui inhibent la contribution des immigrés – et leur reconnaissance – aussi bien aux pays de destination qu'aux pays d'origine.
- À promouvoir les facteurs qui facilitent la capacité des immigrés à participer pleinement à la société et à reconnaître leurs contributions.

Pour y arriver, davantage d'attention doit être accordée aux différentes opportunités qui permettent de maximiser le potentiel de développement de la migration et d'améliorer le développement humain intégral des immigrés aussi bien dans les pays de destination que dans d'origine.

1 Pour des recommandations au niveau national, veuillez consulter les 11 études nationales de la série Common Home sur le site Internet de Caritas Europa : <https://www.caritas.eu/common-home-series>

2 Veuillez consulter nos publications et positions sur le sujet, comme par exemple : Caritas Europa 2016b, Caritas Europa 2018c et Caritas Europa 2019c.

Caritas recommande aux décideurs politiques de l'UE :

De modifier le discours négatif sur la migration et contrer l'hostilité croissante et les attitudes discriminatoires envers les immigrés et la migration :

1 De cesser d'associer la migration aux questions de sécurité, mais au contraire, souligner le rôle des immigrés et la contribution de la migration au développement aussi bien dans les pays de destination que dans les pays d'origine.

2 De lutter contre la mésinformation et la désinformation en soutenant les recherches factuelles et en promouvant un débat objectif sur la migration et le développement destiné aux médias et au grand public.

3 D'humaniser la migration et les débats à son sujet par le biais de récits et de témoignages adoptant une approche axée sur la personne et rendant visibles les contributions des immigrés dans leur pays de destination et d'origine.

4 De sensibiliser le public sur les causes de la migration forcée, en ce compris au niveau de certaines pratiques et politiques de l'UE et des États membres qui ont un impact

sur les pays d'origine, comme par exemple, les ventes d'armes, l'accaparement des terres ou l'exploitation des ressources naturelles.

5 De mener des recherches factuelles et sensibiliser par le biais de campagnes plus larges au sein de l'UE sur les opportunités associées à la migration et les multiples façons par lesquelles les immigrés contribuent au développement humain intégral aussi bien dans les pays d'origine que de destination.

6 De favoriser une culture de la rencontre et promouvoir un discours positif sur la migration.

De maximiser le potentiel de la migration en termes de développement et améliorer le développement humain intégral des migrants dans les pays de destination :

7 D'accorder la priorité et promouvoir le droit à l'égalité des chances et à la non-discrimination, notamment en adhérant aux cadres législatifs existants en matière d'égalité de traitement³ et en faisant aboutir les négociations de l'UE sur l'adoption de la directive anti-discrimination dont l'objectif est d'interdire toute forme de discrimination basée sur une série de critères (âge, handicap, religion et convictions, etc.) dans tous les domaines de compétence de l'UE.⁴

8 De créer des structures et des pratiques qui permettent et favorisent la pleine participation des communautés dans la société, notamment en facilitant l'inclusion sur le marché du travail et l'accès aux droits sociaux et économiques fondamentaux pour tout un chacun.

9 D'assurer que l'environnement sociétal permette le développement humain intégral et l'accès aux ressources matérielles, économiques, sociales, culturelles et physiques pour tous, y compris les immigrés.

10 De supprimer les obstacles structurels qui entravent l'accueil des immigrés au sein de nos sociétés, car il ne saurait exister d'intégration sans participation :

- Garantir des services sociaux de haute qualité, accessibles et abordables sur le plan financier pour tous. Tenir compte des besoins particuliers de nombreuses femmes immigrées (et enfants) puisque certaines sont confrontées à des multiples risques et vulnérabilités.

3 Ils renvoient aux directives liées aux discriminations sur base de race ou d'origine ethnique, aux discriminations entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail ainsi qu'au principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en dehors du marché du travail.

4 Le Parlement européen a adopté en 2009 une proposition de directive (COM(2008)462) relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle, en dehors du cadre du marché de l'emploi (Commission européenne n.d.u), mais depuis, la proposition est demeurée bloquée au Conseil de l'UE au stade de la première lecture. À l'heure actuelle, la seule réglementation de l'UE en matière de non-discrimination concerne la discrimination envers les femmes, ainsi que celle basée sur la race et l'origine ethnique dans le cadre du marché de l'emploi.

- Investir dans l'éducation et la prise en charge de la petite enfance, ainsi que dans l'aide aux familles.
 - Garantir l'accès à l'emploi pour tous, avec un accent particulier sur les personnes les plus marginalisées.
 - Promouvoir une amélioration de la qualité du travail, combattre les inégalités sur le marché de l'emploi et créer des politiques qui favorisent l'économie sociale en soutenant les entreprises sociales et l'entrepreneuriat.
 - S'assurer que les immigrants bénéficient d'une plus large capacité d'auto-détermination (en leur reconnaissant notamment le droit de prendre des décisions et d'agir en conséquence tout en les impliquant dans les processus politiques qui les concernent).
- 11 De soutenir les structures qui permettent la participation des groupes d'immigrés/de la diaspora dans les questions sociales et politiques.
- 12 De faciliter une mobilité ordonnée, sûre et responsable, et faire respecter les droits humains conformément à l'Agenda 2030, aux Objectifs de développement durable (ODD) et au Pacte mondial sur les migrations.
- 13 De mettre en œuvre l'Agenda 2030 et les ODD d'une manière participative, inclusive, transparente et universelle, en soutenant la participation de l'ensemble des parties prenantes dont notamment la société civile et/ou les groupes d'immigrés/de la diaspora.
- 14 D'élargir les voies d'accès sûres et légales vers l'Europe et lier la politique à la pratique, notamment pour les personnes en besoin de protection, pour l'emploi et le regroupement familial. Favoriser la réinstallation, les programmes d'admission pour des motifs humanitaires, les visas

humanitaires, le parrainage communautaire (« *community sponsorship* »), le regroupement familial, les visas pour le travail et les autres programmes de mobilité.

15 De garantir l'accès à l'asile, ce qui implique que les politiques d'asile et d'octroi du statut de réfugié soient conformes à la Convention de Genève, que le droit à l'asile soit respecté et que le droit de demander l'asile dans l'UE soit maintenu.

16 De garantir la solidarité et le partage de responsabilité entre les États membres de l'UE pour accueillir les demandeurs de protection internationale dans le cadre de la négociation du régime d'asile européen commun, en particulier au niveau de la révision du Règlement de Dublin.

17 De promouvoir un environnement sociétal favorable à l'assistance humanitaire et à la solidarité envers les immigrants, et d'arrêter les amalgames entre le rôle des ONG et celui des trafiquants d'êtres humains. Supprimer les restrictions à l'encontre de la société civile et combattre les violations des droits des défenseurs des droits humains, en ce compris les campagnes de dénigrement à leur encontre, les menaces, les attaques et autres tentatives pour entraver leur travail.

18 D'appliquer le principe du « pare-feu » pour garantir aux immigrants l'accès aux services de base et à l'aide humanitaire fournis par les institutions publiques ou les organisations de la société civile, et ce indépendamment de leur statut administratif et sans qu'ils aient à craindre d'être déportés. De s'assurer que les victimes du trafic et de la traite d'êtres humains puissent avoir accès à la justice sans crainte ou sans être poursuivis devant les tribunaux.

De maximiser le potentiel de la migration en matière de développement, d'améliorer les opportunités offertes aux migrants pour qu'ils puissent pleinement contribuer au développement humain intégral et au développement durable de leur pays d'origine, assurant ainsi un cercle vertueux entre migration et développement :

19 De s'assurer que le respect des droits humains soit au centre de l'ensemble des partenariats avec les pays tiers, notamment via des mécanismes de suivi et de contrôle. De revoir la coopération avec les pays qui ne respectent pas les droits humains. De ne jamais renvoyer des personnes dans des pays où elles risqueraient leur vie ou de subir de mauvais traitements.

20 De promouvoir des politiques extérieures cohérentes avec le développement durable et qui disposent de suffisamment de ressources pour autonomiser les plus exclus. De s'assurer que l'aide publique au développement (APD) européenne soit utilisée uniquement pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et des déplacements forcés (conflits, catastrophes environnementales, persécutions, inégalités structurelles, manque de bonne gouvernance, etc.) et non pas pour endiguer les flux migratoires.

21 De s'assurer que l'APD soit allouée aux pays en fonction des besoins réels et des stratégies de développement des pays bénéficiaires et non pas en fonction des objectifs de politique extérieure de l'UE (notamment au niveau du commerce international, de la fiscalité, de la sécurité, des exportations d'armes, de la gestion et du contrôle de la migration, etc.).

22 De s'attaquer au manque de cohérence des politiques par le biais de l'instauration d'une Cohérence des Politiques au service du Développement (CPD), et de lutter contre les incohérences dans l'interprétation et la pratique, de sorte qu'elles puissent être transposées de manière efficace sur le plan opérationnel.

Les pages ci-dessus constituent un extrait de la publication de Caritas Europa intitulée « *Common Home: Migration and Development in Europe and Beyond* ». La publication complète, en anglais et comprenant une liste exhaustive de références, peut être consultée sur le site Internet de Caritas Europa, à l'adresse suivante : <https://www.caritas.eu/common-home-eu/>.



Rue de la Charité 43
1210 Brussels - Belgium
Tel: +32 (0)2 280 02 80
info@caritas.eu
www.caritas.eu



Cette publication est proposée dans le cadre du projet MIND, qui bénéficie du soutien financier du Programme DEAR de l'Union européenne. Les informations contenues dans ce rapport ne sont pas forcément le reflet de la position ou de l'opinion de l'Union européenne.